

Signature de la convention Éducation Artistique et Culturelle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Signature d'une convention de
partenariat pour l'EAC »

Signature de la convention Éducation Artistique et Culturelle

Jeudi 05 octobre 2017

Salle du Conseil de communauté
Communauté d'Agglomération du
Pays de Grasse



CONVENTION EAC

L'éducation artistique et culturelle est un pilier de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Sa mise en œuvre se traduit par la coordination de résidences d'artistes et de manifestations, un soutien financier aux associations dont les actions sont reconnues d'intérêt communautaire et la gestion d'équipements tels que le Musée International de la Parfumerie et ses jardins.

Au-delà de ses statuts, la CAPG a signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'azur (novembre 2015) un Pacte culturel qui consolide les engagements financiers de la CAPG envers la culture. La DRAC s'est engagée à en faire de même.

Le Pacte, à travers son volet EAC, favorise l'épanouissement des individus et l'animation du territoire, deux enjeux majeurs pour la CAPG.

Il en découle une Convention triennale de développement relative à l'éducation artistique et culturelle conclue entre la CAPG, la DRAC PACA, l'Éducation nationale, les communes de Mouans-Sartoux et Grasse.

À travers son Plan d'Éducation Artistique et Culturelle et différentes conventions, le Ministère de la culture et de la communication soutient les acteurs institutionnels tels que la : CAPG / Commune de Grasse / Commune de Mouans Sartoux / les équipements culturels du territoire.

CONTACT PRESSE

Muriel Courché
Pays de Grasse
Tél. : 04 97 05 22 03
Portable : 06 68 93 02 42
mcourche@paysdegrasse.fr

"Charte pour l'éducation artistique et culturelle"



- 1**
L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.
- 2**
L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- 3**
L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.
- 4**
L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.
- 5**
L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.
- 6**
L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.
- 7**
L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8**
L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).
- 9**
L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
- 10**
Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de mesurer l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Les enjeux de l'EAC

L'EAC permet un développement culturel à travers l'ensemble du territoire à destination des jeunes et des adultes en favorisant la rencontre, la pratique, l'acquisition de connaissances artistiques ainsi que l'appropriation des lieux culturels tant en milieu scolaire, qu'extra-scolaire ou temps libre.

Pourquoi une convention avec la CAPG ?

Exceptées les villes de Grasse et Mouans-Sartoux, l'ensemble des communes du territoire ne dispose pas toujours de structures culturelles et de moyens suffisants pour déployer une politique d'éducation artistique et culturelle variée à leurs administrés. Il convenait donc que la CAPG joue la carte de la solidarité territoriale et qu'elle permette à des équipements, actions, de rayonner au-delà de la commune. Elle-même participe activement à l'amplification de l'offre en faisant notamment venir des artistes en résidence sur son territoire.

Pour donner un exemple avec le service du développement culturel, sur l'année scolaire 2016/17, ce sont 1 centre de loisirs, 1 centre hospitalier et 40 classes qui ont pu bénéficier de projets avec des artistes. Travaux qui se sont conclus par 2 expositions ouvertes aux habitants du territoire. 8 spectacles grand public ont également été offerts grâce à l'accueil d'une conteuse en résidence.

Actions de la CAPG

Musée International de la Parfumerie et ses jardins :

Projets, visites, ateliers autour de thématiques, mise à disposition de malles pédagogiques.

Développement culturel

Poésie ? Poésie ! / Le Temps des Contes : Projets à l'année, rencontres, spectacles, ateliers.

Fête de l'Avent / Thorenc d'art : Ateliers de pratique artistique et spectacles avec des artistes et artisans d'art professionnels.

Résidences d'artistes : Projets, ateliers, rencontres avec des auteurs, illustrateurs ...

Soutien aux associations de la CAPG pour l'Education Artistique et Culturelle auprès de leurs publics jeunes

Coup de Pouce - Festival « Pass à Caille » : concours de création d'affiches et rencontre avec invité au festival.

Cinéma au Parfum de Grasse - Festival « Les toutes premières fois » : Ateliers, rencontres et cinéma.

Ciné Cabris - Festival « Cabrioles » : Ateliers, rencontres et cinéma.

Les Cèdres - Festival du livre de Mouans-Sartoux.

Théâtre de Grasse : École du spectateur ; Résidences artistiques, ateliers et spectacles ; Rencontres danse Écoles du Val-de-Siagne ; Spectacles de la programmation.

Piste d'Azur : Ateliers pratique artistique circassienne ; Résidences artistiques, ateliers et spectacles ; École de cirque avec ateliers trimestriels ou saison et stages lors des vacances scolaires.